

RÈGLEMENT DE JEU

« Thalassa sea & spa – quelle thalasso me colle à la peau ? »

ARTICLE 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société ACCOR, Société anonyme au capital de 853 553 388 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 602 036 444, ayant son siège social au 82 rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après, la « Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine (Corse comprise), du 22/11/2016 à 10h00 au 06/12/2016 à 16h00 inclus dans les conditions définies dans le présent règlement ci-après dénommé le « Règlement », un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Thalassa sea & spa – quelle thalasso me colle à la peau ? » ci-après dénommé le « Jeu » sur le compte Facebook.

- Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/thalassaseaandspa>

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire (UTC +01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris. Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au jeu.

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE JEU

Le Jeu est accessible par le compte Facebook de la marque Thalassa sea and spa via :

- Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/thalassaseaandspa>

Le Jeu se déroule du 22/11/2016 à 10h00 au 06/12/2016 à 16h00 inclus, date et heure fuseau horaire (UTC +01:00) Paris de connexion faisant foi.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu et ceci sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures selon la loi française à la date du jeu (soit âgée de 18 ans et plus) résidant en France Métropolitaine et en Corse, titulaires d'un compte Facebook, à l'exclusion : des membres du personnel de toutes les sociétés du groupe ACCOR, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères, sœurs et enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial), de toute personne ayant participé à quelque titre que ce soit à l'élaboration dudit jeu, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères et sœurs, enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial).

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le participant devra se connecter au plus tard le 06/12/2016 à 16h00 inclus date et heure fuseau horaire (UTC +01:00) Paris de connexion faisant foi sur l'Application facebook.

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat et/ou de consommation et/ou de séjour dans un hôtel.

Le présent jeu « **Thalassa sea & spa – quelle thalasso me colle à la peau ?** » est un jeu par tirage au sort. Pour participer, il faut suivre les étapes suivantes :

- 1- Se connecter sur son compte Facebook
- 2- Se rendre sur la page Facebook Thalassa sea and spa : <https://www.facebook.com/thalassaseaandspa>
- 3- Cliquer sur l'application présente sur la page Facebook Thalassa sea and spa
- 4- Sur l'Application Facebook, remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse email)
- 5- Répondre aux 5 questions du Quizz permettant à la fin du quizz de déterminer « Quelle thalasso me colle à la peau ». Chaque question comporte 4 possibilités de réponse.
- 6- Le gagnant sera informé à la suite du tirage au sort prévu à l'article 7 s'il a gagné, par un message privé sur Facebook qui lui sera adressé à l'issue du tirage au sort correspondant.

La participation au présent Jeu implique de la part du participant l'acceptation automatique et sans réserve et le respect des dispositions du présent Règlement ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux-concours en vigueur en France et des conditions d'utilisation de Facebook.

ARTICLE 5 - Modalités de participation

Le jeu se déroule exclusivement sur internet (tout autre mode de participation – notamment postal est exclu) du 22/11/2016 à 10h00 au 06/12/2016 à 16h00 inclus date et heure française de connexion faisant foi.

Pour participer au jeu concours sur Facebook, le joueur doit préalablement être titulaire d'un compte Facebook et doit se rendre sur l'application « Quelle thalasso me colle à la peau ? » sur <https://www.facebook.com/thalassaseaandspa>, remplir le formulaire et répondre aux 5 questions du questionnaire.

Le Jeu n'est ni associé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook.

ARTICLE 6 - CAS DE NULLITE

La participation à ce Jeu implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur internet, des lois et règlements applicables aux jeux gratuits et loteries publicitaires et des conditions d'utilisation réseaux sociaux sur lesquels le Jeu auquel le participant participe est organisé (le cas échéant). Le non-respect de ces conditions par le Participant entraînera la nullité de sa participation et éventuellement l'engagement de sa responsabilité.

Toute participation devra être loyale. Aussi, toute tentative, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, rendra nulle la participation du participant.

Sur Facebook, une participation par personne physique est autorisée. Par conséquent, sera également nulle la participation au présent jeu, par une même personne physique sur plusieurs comptes Facebook, ainsi que la participation à ce jeu à partir d'un compte Facebook ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Sera nulle la participation au présent jeu, par une même personne physique sur plusieurs comptes Facebook, ainsi que la participation à ce jeu à partir d'un compte Facebook ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Chaque personne physique est autorisée à participer au jeu sur Facebook.

La société Organisatrice se réserve le rôle d'arbitre sur ce point et pourra exclure tout participant suspecté d'avoir participé avec plusieurs comptes.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent Règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur Internet et aux lois et règlements applicables aux Jeux gratuits. Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité.

En référence aux articles 323-1, 323-2, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, le Participant ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement au présent Jeu sera exclu et une plainte pourra être déposée par la Société Organisatrice pour tentative de fraude.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu, tout Participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

En cas d'exclusion d'un Participant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent Règlement et notamment ceux liés à l'obtention des Dotations mises en jeu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout Participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

ARTICLE 7 : CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu organisé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent Règlement ou toute question qui viendrait à se poser et non réglée par celle-ci.

ARTICLE 8 : DOTATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Participent au tirage au sort toutes les personnes ayant participé au Quizz « Quelle Thalasso me colle à la peau » accessible sur la page Facebook <https://www.facebook.com/thalassaseandspa> et auront répondu aux 5 questions posées.

Un tirage au sort sera organisé le 06 décembre à 17h et un séjour pour 2 personnes chez Thalassa sea & spa sera mis en jeu.

Le participant tiré au sort sera désigné comme gagnant et pourra choisir son lot parmi les séjours proposés ci-après :

- **Semaine Coaching sur Mer aux Cures Marines de Trouville, 5***

Un séjour de 6 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Supérieure aux Cures Marines de Trouville, Hôtel, Thalasso & Spa – MGallery Collection, 5* comprenant 6 jours de soins (avec un total de 21 soins + 2 RDV experts par personne). Séjour d'une valeur de 4 524€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6909

- **Echappée Corsica Training au Sofitel Golfe d'Ajaccio Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 5 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Classique Vue Mer au Sofitel Golfe d'Ajaccio Thalassa sea & spa, 5* avec 4 jours de soins (avec un total de 16 soins + 2 RDV experts par personne). Séjour d'une valeur de 3 880€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6223

- **Escale Vitalité à l'ibis Hyères Thalassa sea & spa, 3***

Un séjour de 1 à 3 nuits (au choix du gagnant) avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Classique Loggia à l'ibis Hyères Thalassa sea & spa, 3* avec 1 à 3 jours de soins avec 3 soins par jour et par personne. Séjour d'une valeur de 1 026€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=1025

- **Semaine Stress Détox au Sofitel Biarritz Le Miramar Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 6 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Classique au Sofitel Biarritz Le Miramar Thalassa sea & spa, 5* avec 6 jours de soins (avec un total de 20 soins + 2 RDV experts par personne). Séjour d'une valeur de 4 662€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6757

- **Echappée au Burn-Out au Novotel Dinard Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 5 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Côté Mer au Novotel Dinard Thalassa sea & spa, 4* avec 4 jours de soins (avec un total de 16 soins par personne),. Séjour d'une valeur de 2 880€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6108

- **Escale « Un Avant-Goût de Bonheur » aux Cures Marines de Trouville, 5***

Un séjour de 2 à 3 nuits (au choix du gagnant) avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Supérieure aux Cures Marines de Trouville, Hôtel, Thalasso & Spa – MGallery Collection, 5* avec 2 à 3 jours de soins avec 3 soins par jour et par personne,. Séjour d'une valeur de 2 010€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=7086

- **Semaine Modelages du Monde au Mercure Fréjus Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 6 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Marina ou Orientée Mer au Mercure Fréjus Thalassa sea & spa, 4* avec 6 jours de soins (pour un total de 20 soins par personne). Séjour d'une valeur de 3 318€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=120

- **Echappée Sublim' & Spa au Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 5 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Supérieure Promenade côté Océan au Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa, 5* avec 4 jours de soins (pour un total de 12 soins + 1 RDV Expert par personne). Séjour d'une valeur de 4 070€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6621

- **Escale Île de Beauté au Sofitel Golfe d'Ajaccio Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 1 à 3 nuits avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Classique Vue Mer au Sofitel Golfe d'Ajaccio Thalassa sea & spa, 5* avec 1 à 3 jours de soins avec 3 soins par jour et par personne. Séjour d'une valeur de 2 712€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=5342

- **Semaine Détox au Novotel Le Touquet Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 6 nuits en pension complète diététique pour 2 personnes en chambre double Côté Mer au Novotel Le Touquet Thalassa sea & spa, 4* avec 6 jours de soins (pour un total de 19 soins par personne). Séjour d'une valeur de 4 392€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6725

- **Echappée Mer Delight au Diététique Sofitel Quiberon, 5***

Un séjour de 4 nuits en demi-pension diététique pour 2 personnes en chambre double Supérieure Mer au Diététique Sofitel Quiberon, 5* avec 4 jours de soins (pour un total de 16 soins et activités physiques). Séjour d'une valeur de 3 436€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6421

- **Echappée Silhouette au Capovaticano Resort Thalasso & Spa – MGallery by Sofitel, 4***

Un séjour de 5 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Classique Côté Mer au Capovaticano Resort Thalasso & Spa – MGallery by Sofitel, 4* avec 4 jours de soins (pour un total de 16 soins et activités physiques). Séjour d'une valeur de 3 180€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=5641

- **Semaine Mer du Sommeil au Novotel Dinard Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 6 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Côté Mer au Novotel Dinard Thalassa sea & spa, 4* avec 6 jours de soins (pour un total de 24 soins + 5 séances de luxthérapie par personne). Séjour d'une valeur de 3 906€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=1086

- **Escale Duo en Terres d'Ailleurs au Novotel Île d'Oléron Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 1 à 3 nuits (au choix du gagnant) avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Supérieure Mer au Novotel Île d'Oléron Thalassa sea & spa, 4* avec 1 à 3 jours de soins avec 3 soins par jour et par personne. Séjour d'une valeur de 1 674€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6063

- **Escale Zen au Mercure Fréjus Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 1 à 3 nuits (au choix du gagnant) avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Marina ou Orientée Mer au Mercure Fréjus Thalassa sea & spa, 4* avec 1 à 3 jours de soins avec 3 soins par jour et par personne. Séjour d'une valeur de 1 296€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=1063

- **Semaine Kib' en Toute Liberté au Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 6 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Supérieure Promenade côté Océan au Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa, 5* avec 6 jours de soins (pour un total de 24 soins). Séjour d'une valeur de 6 360€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=1099

- **Echappée Prestige & Liberté au Sofitel Biarritz Le Miramar Thalassa sea & spa, 5***

Un séjour de 5 nuits en demi-pension pour 2 personnes en chambre double Classique au Sofitel Biarritz Le Miramar Thalassa sea & spa, 5* avec 4 jours de soins (pour un total de 16 soins par personne). Séjour d'une valeur de 5 736€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=6762

- **Escale Liberté au Novotel Île d'Oléron Thalassa sea & spa, 4***

Un séjour de 1 à 3 nuits (au choix du gagnant) avec petits déjeuners pour 2 personnes en chambre double Supérieure Mer au Novotel Île d'Oléron Thalassa sea & spa, 4* avec 1 à 3 jours de soins avec 1h30 de soins par jour et par personne. Séjour d'une valeur de 1 824€ TTC.

Pour plus d'informations sur ce séjour et les soins attachés : www.thalassa.com/fr/produit.html?pid=4361

Séjour valable jusqu'au 30.09.2017 selon disponibilités de l'hôtel choisi, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel/institut concerné.

Les extras, dépenses personnelles, certains repas et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge.

Les plannings des soins sont prédéfinis à l'avance par l'hôtel selon le séjour choisi et sont non modifiables. Certaines activités en extérieur peuvent être dépendantes des conditions météorologiques. Certains états de santé contre-indiquent les programmes de soins de thalassothérapie ou nécessitent des précautions ; votre programme sera adapté en conséquence, sous réserve de disponibilité. Certains programmes de soins ou soins ne sont pas adaptés aux femmes enceintes Nos soins de thalassothérapie sont destinés à des personnes de 18 ans et plus.

Pour les prestations de 4 jours et plus : le client devra obligatoirement se munir d'un certificat médical de non contre-indication aux soins de thalassothérapie et au hammam datant de moins de 30 jours. Pour les prestations de moins de 4 jours : la visite médicale, bien que facultative, est très fortement conseillée. En l'absence de certificat médical de non contre-indication aux soins de thalassothérapie et au hammam, le client sera invité à signer une décharge médicale sur place. Sur le certificat médical de non contre-indication aux soins de thalassothérapie le médecin devra également préciser l'aptitude physique du Client à suivre un programme de soin. Il est rappelé que les établissements ACCORHOTELS ne fournissent aucune prise en charge ou assistance médicale.

Pour prendre connaissance des Conditions Générales applicables à tout séjour choisi, merci de prendre connaissance des Conditions Générales de vente à l'adresse suivante

[\[http://www.thalassa.com/web/fr/cgv/Conditions_Generales_de_Vente_Thalassa.pdf\]](http://www.thalassa.com/web/fr/cgv/Conditions_Generales_de_Vente_Thalassa.pdf)

Le lot est non cessible et ne fera l'objet d'aucune compensation financière en cas de non utilisation.

Le gagnant sera contacté par message privé sur Facebook pour recevoir son lot. Les dotations attribuées ne seront ni reprises ni échangées contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre cadeau. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment à la dotation, une dotation d'une nature équivalente.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DES LOTS DU TIRAGE AU SORT ET PUBLICATION DES RESULTATS

A la suite de la fin du Jeu, le gagnant sera contacté par message privé sur Facebook le 06/12/2016 et sera invité à communiquer ses coordonnées pour recevoir son lot. Le gagnant sera invité à choisir son lot parmi ceux proposés et à communiquer les dates de séjour voulues avant le 31/12/2016.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 72 heures à compter de la prise de contact par message privé sur Facebook, le lot gagné sera attribué à un autre gagnant tiré au sort selon les mêmes modalités et aucune réclamation de ce fait ne sera recevable.

En cas d'un nombre insuffisant de gagnants les lots ne pourront pas être réclamés à la Société Organisatrice et resteront la propriété de l'organisateur.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce des Dotations, fait par les gagnants.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saura être engagée si les informations fournies par le participant sont incomplètes, illisibles, inexploitable, mal adressées, ou erronées et le gagnant perdra alors le bénéfice de sa Dotation.

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse postale et doit, en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires auprès de la Poste, pour que sa Dotation lui parvienne.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation aux Jeux se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet susvisée fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés. La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Si pour quelque raison que ce soit les Jeux ne devaient pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue des Jeux, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre les Jeux ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :
- D'accident lié à l'utilisation des Dotations,

- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes d'accès au serveur des Jeux,
- De destruction des informations fournies par des participants,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des Jeux.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur Dotation.

Le présent jeu étant accessible depuis Facebook, chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisation du site Facebook. Le participant reconnaît par ailleurs être informé de la politique de confidentialité du site Facebook qui peut être consultée directement sur le site de Facebook. Les bureaux de Facebook Inc., société éditrice du site Facebook.com, se trouvent à : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. (Etats-Unis).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ainsi que tout autre évènement considéré par la Société Organisatrice comme rendant impossible l'exécution des Jeux dans les conditions initialement prévues.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité et ne saurait être tenue pour responsable, en cas de force majeure ou cas fortuit ainsi que tout autre évènement indépendant de sa volonté, d'annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement des Jeux. La Société Organisatrice n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ ou de la jouissance de la Dotation gagnée.

ARTICLE 11 - UTILISATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent, par avance et du fait de leur participation à l'un ou aux Jeux la Société Organisatrice à publier, diffuser, reproduire et exploiter, gracieusement, leurs noms, prénoms et photographies sur tout réseau social de la Société Organisatrice (et notamment pages Facebook), site internet de la Société Organisatrice et support interne, y compris sur les différents intranets et toutes publications internes des sociétés du Groupe ACCORHOTELS lors de toutes les actions de communication afférentes à ces Jeux, sans limitation de territoire et sans que cette publication puisse leur ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation du présent Règlement par le participant (soit de sa participation). Les noms, prénoms et photographies de chaque participant sont des données personnelles. Les dispositions de l'article « Informatique et libertés » ci-après sont applicables.

Pour ce qui est des publications externes, toute contribution (messages, photos) sur les supports de participation engage uniquement la responsabilité des contributeurs (gagnants ou perdants) qui les ont publiées.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée. Les informations nominatives communiquées par les participants sont nécessaires à la gestion de leur participation au jeu-concours et sont réservées à la société Organisatrice, ses partenaires et sous-traitants. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au jeu ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation préalable des participants à cette fin.

Les coordonnées postales ou téléphoniques transmises par les gagnants en réponse au message privé ou dans le formulaire dans le cadre du présent jeu seront utilisées pour contacter le participant gagnant tiré au sort.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données le concernant conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, qu'il peut exercer auprès de Accor – Département Données Personnelles – 82 rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux– France ou à l'adresse data.privacy@accor.com.

La société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

ARTICLE 13 - ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

La participation aux Jeux implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement et de son Annexe ainsi qu'aux règles de déontologie, lois et règlements applicables aux jeux et loteries publicitaires. Le Règlement peut être obtenu sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu : social.business@accor.com.

Le Règlement complet du présent jeu concours est déposé en l'étude d'huissier de justice dont la désignation suit :

SCP PAPILLON LESUEUR, huissier de justice, 11 boulevard de l'Europe, 91000 EVRY.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et de son Annexe et notamment les règles des Jeux et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives et des décisions judiciaires. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au Règlement. Cet avenant sera communiqué conjointement au Règlement à toute personne ayant fait la demande dudit Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités des Jeux ainsi que sur la désignation des gagnants.

En cas de différence entre la version du Règlement déposé chez l'huissier et la version du Règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra.

Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

ARTICLE 14 - DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant les Jeux sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les différents supports de communication dédiés aux Jeux, sont ou sont susceptibles d'être la propriété exclusive de leurs titulaires et sont ou sont susceptibles d'être protégés.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

Toute exploitation des éléments des Jeux, quel qu'en soit le monde, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS ET JURIDICTION COMPETENTE

Les Jeux sont soumis au droit français.

Les Jeux n'est, en aucun cas, gérés ou parrainés par Facebook. De fait, toute question, ou réclamation doit être formulée auprès de la Société Organisatrice et non pas à Facebook.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives aux Jeux doivent être formulées par écrit, avec mentions des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles, à l'adresse suivante : AccorHotels – Direction Marketing Thalassa sea & spa – 2 avenue du Lac – 91021 Evry Cedex et au plus tard 20 (vingt) jours après la date limite de participation au Jeu.

En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement et de son Annexe, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.